



Ropraz, le 19 février 2021

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 7 décembre 2020

Il est 20h00, le président M. Simon Gilliéron, ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis n°07/2020 – Budget 2021 de la commune de Ropraz
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Appel

26 présent·e·s, 8 excusé·e·s, 7 absent·e·s.

3. Procès-verbal

Mme Jördis Tietje-Girault : au point 6 : « Communication de la Municipalité, Mme Jördis Tietje-Girault : Route d'Ussières », il fallait lire « *Nous avons profité du chantier pour refaire le passage **Voltaire** dont la surface de la route était abîmée* ».

Le dernier procès-verbal est accepté à 25 voix et 1 abstention.

4. Assermentations éventuelles

Aucune assermentation n'est demandée.

5. Communications du Président du Conseil

M. Simon Gilliéron : Une minute de silence est demandée pour le décès de Monsieur Paul-Maurice Gilliéron, ancien Secrétaire du Conseil et Greffier de l'Abbaye. Toutes nos pensées vont à la famille de Monsieur Paul-Maurice Gilliéron.

Le 7 mars prochain auront lieu les élections municipales. À cette occasion, les habitant·e·s de Ropraz ont reçu un tout-ménage. M. Simon Gilliéron encourage tout·e·s à en parler autour d'elles·eux.

Afin de célébrer cette fin de législature, M. Simon Gilliéron souhaite organiser une sortie. La date du samedi 5 juin 2021 a été retenue. De plus amples informations suivront.

Le dernier conseil de cette législature aura lieu le lundi 7 juin 2021. À cette occasion, M. Simon Gilliéron annonce qu'il ne se représentera pas au poste de Président·e. Ce poste est donc à repourvoir, avis aux intéressé·e·s.

M. Simon Gilliéron rappelle que tou·te·s les conseiller·ère·s doivent passer vers Mme Dominique Perroud, Boursière, pour les jetons de présence.

6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet :

Eaux :

Chantier des Planches/Ussières épuration et conduite d'eau : Le chantier est terminé. Le coût total est de CHF 334'791.60. L'encaissement de la part des propriétaires est de CHF 48'572.10. L'estimation de la subvention ECA est de CHF 23'200. La part de la Romande Énergie pour la fouille est de CHF 8'900. Ce qui représente un total de CHF 82'672.-. La dépense à la charge de la Commune est de CHF 252'120.- au bouclément. Les entreprises n'ont pas facturé de coût supplémentaire par rapport au COVID 19. Cependant, nous avons eu un problème au niveau des forages dirigés. En effet, les niveaux des collecteurs n'étaient pas ceux qui nous ont été donnés, ce qui fait que nous avons dû descendre un peu plus profond. Les sondages d'introductions et de sorties ont donc été plus conséquents.

Concernant la part pour les propriétaires, nous sommes légèrement en dessous de ce qui avait été budgétisé.

Vente d'eau : Pour les habitant·e·s de la Commune, nous avons vendu 35'820 m³.

AIEJ : d'octobre 2019 à septembre 2020, 48'951 m³, ce qui fait un total des ventes de 84'781 m³. La production des sources est de 92'288 m³. Nous avons une différence de 7'517 m³ ce qui présente une perte d'environ 8%, ce qui est convenable. Nous avons vendu 13'000 m³ de plus qu'en 2019, cela est certainement dû au fait que la population s'est retrouvée plus à la maison due au COVID-19, sans oublié les nouveaux·elles habitant·e·s et les nouvelles entreprises.

Escherichia coli détecté : dans les sources de l'Aumont et de la Main de Fer qui se trouve au Moulin des Vaux. Il y a actuellement une pollution d'Escherichia coli, mais elle a été maîtrisée à temps. Les deux sources sont actuellement hors service et il n'y a aucun risque pour la population.

De nouveaux échantillons devaient être récoltés fin 2020, mais les laboratoires tournent actuellement au ralenti dû au COVID-19. Cela sera repris en janvier 2021.

Chlorothalonil : Des échantillons seront prélevés mi-janvier. Les deux sources les plus touchées sont celles de l'Aumont et des Censeires 1 – dépassent de 6 fois la norme. Celle de l'Aumont est actuellement hors service pour les raisons mentionnées ci-dessus et celle des Censeires 1 est toujours en service, mais avec la diminution de l'eau de source dans le réseau on est dans la norme. Il n'y a donc pas de risque.

Concernant les systèmes de traitements possibles, j'ai trouvé une entreprise au Locle qui fait un traitement par l'osmose inverse. L'osmose inverse est une eau distillée qui doit être reminéralisée. Pour 6 m³/heure, comme l'est par exemple la source de la Censeire, le coût est de CHF 150'000.-. Nous n'allons pas prendre cette option pour le moment.

Actuellement, la ville de Lausanne a lancé des projets pilotes pour lutter contre le Chlorothalonil. Nous allons attendre ces résultats. Le charbon actif pourrait s'avérer être la solution la plus intéressante.

En 2021, la Canton va faire un bilan de toutes les sources du Canton concernant ce Chlorothalonil en les analysant. Le seul bémol est qu'il·elle·s ne vont pas chercher que ça, mais vont également chercher d'autres substances potentiellement problématiques.

AIEJ : 3 octobre 2020 a été organisé une visite du réseau avec les conseiller-ère-s. 15 personnes ont répondu présentes. La visite s'est portée surtout sur le réservoir des Echerins avec la nouvelle conduite qui a été posée jusqu'à Mézières et sur tous les lieux dits dont on parle régulièrement lors des conseils.

Conduite des Echerins - Grange de la Tour, conduite qui remplace celle qui allait de Bret à la Michouda : Les travaux sont quasiment terminés. Il reste la partie électrique et de télégestion. La mise en route est prévue lundi prochain.

SDIS : La situation COVID-19 a été complexe à gérer pour les sapeur-se-s-pompier-ère-s. De nombreux entraînements ont été soit annulés, soit faits avec du personnel restreint. Une bonne partie des cours ont été annulés. Cela ne les a cependant pas empêché-e-s de mener à bien les interventions. Il-Elle-s ont pris possession de la nouvelle caserne la semaine dernière.

M. Martin Rod :

Interpellation de M. Savary concernant les chiens de la parcelle du Moulin des Vaux : La Municipalité a contacté le service des affaires vétérinaires. Un contrôle sur place – non annoncé – a été effectué le 18 novembre par la police des chiens. Le rapport qui nous a été transmis stipule que quantitativement, les structures correspondent aux normes fixées par l'OPAM, mais que qualitativement, quelques modifications doivent être entreprises. Un nouveau contrôle inopiné sera effectué prochainement par la Police des chiens.

LAT : La Municipalité a eu une séance de coordination le 17 novembre dernier avec la Direction générale du territoire et du logement. Cette séance fait suite à l'envoi du projet de révision du plan d'aménagement communal à la DGTL. Comme annoncé lors de précédents conseils, la stratégie de la Municipalité est de dézoner en surfaces agricoles les dernières parcelles qui sont actuellement libres de construction, mais en zones à bâtir. Il en reste 3 : la parcelle n° 3 de 100'000 m², la parcelle n°86 3'000 m² et la parcelle n°352 de 1'800 m² pour un total d'environ 1 hectare. Cette stratégie veut que nous ne prenions pas en compte les parcelles déjà construites, comme le voudrait le Canton. Lors de cette séance, Monsieur Mathias Fouquet, urbaniste à la ville DGTL nous a conseillé en précisant que ce n'était pas obligatoire de découper des parcelles en changeant une partie de l'affectation de ces parcelles dans le but de diminuer les droits de construction et ainsi de diminuer les réserves d'habitants supplémentaires tout en nous assurant que si ce n'était pas fait, cela n'aurait pas d'influence pour l'acceptation par les autorités cantonales. C'est tout de même elles qui décideront. En sortant de cette séance, nous étions content-e-s de ne pas avoir présenté de projet plus morcelé de notre village, mais nous ne saurons que lors de la prochaine étape – examen préalable, avec une réponse dans les 6 mois à 1 année – comment les choses vont se dérouler. Les prochaines étapes de la révision du plan général d'aménagement de notre commune sont l'examen préalable, avec les modifications apportées par M. Fouquet – le but étant de convaincre le Canton-, suivra une nouvelle séance de modifications ou de coordinations avec les services cantonaux pour un projet final. Suivra une enquête publique, un traitement des oppositions en préavis municipal pour ensuite vous le présenter au conseil.

M. Jérôme Porchet :

Cultes :

Le traditionnel feu de l'avent qui se faisait toujours à Ropraz devant la Chapelle n'a pas pu avoir lieu à cause des normes sanitaires. À la place a été lancée une opération « chapelles éclairées » dans quasiment toutes les chapelles de la Paroisse. Cela consistait à ce qu'elles soient éclairées entre 17h et 20h. À Ropraz Mme Martine Rod a animé cette « chapelle de l'avent » et a accueilli, chaque soir, un maximum de 5 personnes selon les normes sanitaires.

Suite à l'assouplissement des mesures, les cultes peuvent reprendre à la chapelle de Mézières ce dimanche 6 décembre, avec un maximum de 30 personnes. Les cultes auront lieu le 6, le 13 et le 20

décembre. Ils auront lieu sous forme d'une projection de célébration qui avait été préparée par vidéo par les Paroisses du haut Jorat. À l'heure actuelle, les cultes villageois de Noël sont toujours annulés.

Déchets

Taxe forfaitaire : Il a été décidé que la taxe forfaitaire resterait à CHF 70.- pour l'année 2021. Réciproquement pour les entreprises en catégorie 1 à CHF 70.-, catégorie 2 CHF 140.-, catégorie 3 CHF 280.-. Jusqu'à maintenant, ces taxes ont réussi à couvrir les frais, même si les budgets sont toujours déficitaires au moment du budget, nous avons toujours réussi, au moment du bouclage des comptes, à les boucler de manière positive et à faire de la réserve.

Écoles :

ASIJ : le conseil intercommunal a eu lieu le 23 septembre dernier. Seul le préavis concernant le Budget 2021 était à l'ordre du jour. Celui-ci a été adopté. Il ne s'agissait pas d'un budget ordinaire pour deux raisons. La première est relative au COVID-19 : il engendre des frais et pour le budget 2021 nous avons dû en tenir compte. Le budget de l'ASIJ est bouclé mi-août, donc nous avons fait avec la situation qui avait prévalu juste avant la fermeture des écoles. Dans le budget, les frais COVID-19, se montent à CHF 354'000.- supplémentaires, pour la plupart des frais de nettoyage de classes, cela fait donc augmenter considérablement le budget de l'ASIJ pour 2021. Nous espérons que nous n'arriverons pas à ces chiffres. La deuxième est relative aux transports : en 2021, le contrat qu'on a actuellement avec les Taxi Romontois prend fin au 31 juillet. Un appel d'offres a été fait sur le marché public. Là aussi, faire un budget sans savoir combien coûtera le prochain transporteur est complexe. Le montant des dépenses à charge des communes est de CHF 7'976'560.- et en 2020 il était de 7'054'145.-. Dans ce chiffre vient ce qui était prévu, par exemple les nouvelles constructions du collège de Carrouge. Pour Ropraz, cela ferait que le coût de l'élève, selon le budget, serait de CHF 4'322.- par élève.

Appel d'offres pour nouveau transporteur : L'appel d'offres est ouvert à l'international pour la période 2021-2026 avec possibilité de prolonger le contrat d'une année. 4 dossiers ont été donnés en retour. Il s'agissait de la Compagnie Helvétie, les transports publics fribourgeois, Taxi Romontois et Car Postal. Après évaluation des marchés, le marché a été remporté par la Compagnie Helvétie, qui est une branche de la RATP et qui a un contrat actuellement avec la Commune de Puidoux pour les transports scolaires.

Fond Libot : Comme annoncé lors du Conseil de décembre 2019, a été mise au budget une somme pour une plaque commémorative. Lors de réunion du comité du Fonds Libot qui a eu lieu au mois de septembre, il a été demandé que cet événement soit fait durant cette législature.

Mme Jördis Tietje-Girault :

Mobilité : Pour répondre aux mesures sanitaires, les transports publics avaient supprimé la vente de billets directe. Cette possibilité ne sera plus réintroduite après le COVID-19 en ce qui concerne les TL. Afin d'aider les personnes qui ne sont pas à l'aise ou qui ne possèdent pas de smartphones, les TL ont promis de proposer une solution. Cette dernière nous est encore inconnue. Cette mesure n'est pas applicable pour la compagnie Car Postal.

Routes : Comme annoncé lors du dernier tout-ménage, il reste 5 places de parcs à louer dans la zone d'activités d'Ussières à CHF 50.-/mois. Si intéressé-e, veuillez contacter le bureau communal.

Radar pédagogique : Les mesures qui ont été prises au radar de la Rue Bourg-Dessous – au-dessus de la Déchetterie – pour une période de 11 semaines entre septembre et début décembre, nous avons un pourcentage de 93,26% de voitures qui respectent les 50 km/h. 6,73% des automobilistes qui roulent entre 50 et 70 km/h. Ce chiffre est en diminution, ce qui est une bonne nouvelle. Mais il y a une vitesse de maximale de 117 km/h. Il s'agissait d'une seule voiture un samedi matin.

Pour le radar situé à l'entrée du village, pendant 2 mois, entre mi-septembre et mi-novembre, 87,9% respectent les 50 km/h. 12,15% qui se trouvent entre 50 et 70 km/h avec une vitesse maximale de 102 km/h une seule fois. Avec l'installation, il y avait une erreur dans les dates. Nous l'avons réparée. Cette

dernière semaine, entre le 2 et le 6 décembre, 90.13% respectaient les 50 km/h et 9.8 % entre 50 et 70 km/h avec une totalité de 927 véhicules qui sont passés. Deux passages excessifs à 72 voir 73 km/h sont à signaler.

APERO : Les comptes 2019 se bouclent avec un excédent de CHF 288'000.-. Cet argent est attribué à un compte de réserve et permet de garder la participation des communes pour l'année 2021 à CHF 150.-/habitant·e-s. Il avait été annoncé que ce coût serait de CHF 160.-.

La structure APERO est assimilée à des organes publics ce qui signifie qu'elle ne bénéficie pas de RHT (réduction des heures de travail), ce qui rend cette année 2020 complexe, dû à la pandémie. Par contre, les structures étaient fermées pendant deux mois au printemps, ce qui signifie qu'il n'y avait pas de revenus. Cependant, la totalité des employé·e-s ont pu percevoir 100% de leur salaire. Il y a donc un trou financier. La structure ne sait pas encore de quelle ampleur. Même si l'APERO a demandé de l'aide auprès du Canton, les dernières informations que j'ai dites que ce dernier n'entrera pas en matière. Ce serait donc aux Communes de financer cette perte l'année prochaine.

Culture :

Estrée : L'Estrée a rouvert ses portes le 3 décembre. Les horaires sont réduits : jeudi au dimanche entre 14h et 18h. Plusieurs artistes exposent actuellement leurs œuvres dans une exposition collective de céramiques. Ceci jusqu'au 31 janvier 2021. La boutique est également ouverte et les artistes ont aussi de nombreuses petites pièces à vendre à des prix plus abordables.

La manifestation organisée par le théâtre de Vidy qui a eu lieu dans nos forêts s'est très bien déroulée. La marche nocturne est passée à côté de notre refuge et l'a, selon moi, très bien mis en valeur.

M. Daniel Henry, Syndic :

Forêts : La dissolution de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » a été décidée lors de l'assemblée en ligne du 18 novembre dernier. La Municipalité a décidé de ne pas adhérer au nouveau projet de l'association « Jorat Parc Naturel ».

La distribution des sapins de Noël aura lieu le samedi 19 décembre au hangar communal.

Un sapin a été installé au milieu du village et décoré par la Municipalité.

Suite à une discussion avec M. Hubert Girault lors du dernier conseil, concernant la possibilité de nommer un arbre président dans nos forêts ropraziennes, la Municipalité a trouvé cette proposition très intéressante et a mandaté le garde forestier pour nous trouver la perle rare. Nous vous tiendrons informé·e-s de la suite de cette affaire.

Vous l'avez sûrement constaté lors de l'année écoulée, la Municipalité a dû se résoudre à annuler la réception des nouveaux·elles habitant·e-s, notre fête de fin d'année ainsi que la journée des comptes communaux. Mais nous partons positifs pour l'année 2021.

M. Jean-Daniel Savary : Nous avons reçu un tout-ménage concernant les futures élections. Pourrions-nous savoir si l'ensemble de la Municipalité se représente pour la prochaine législature ? M. Daniel Henry : Oui, nous nous représentons tou·te·s avec grand plaisir.

7. Préavis n°07/2020 – Budget 2021 de la Commune de Ropraz

Monsieur Gabriel Roch nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Daniel Savary : Il est prévu dans le budget que la Commune soutienne diverses sociétés : CHF 9.50/habitant·e pour l'école de musique, CHF 5.- pour le fonds culturel et fonds sportif CHF 3.-. Je trouve

qu'il y a une discrimination entre les différentes sociétés. Est-ce qu'il serait possible d'harmoniser ces aides ? M. Daniel Henry : le fonds sportif du Jorat est géré par les dix Syndic-que-s de la région. C'est une décision commune de mettre ces montants. Les sociétés ne demandent pas toutes ces aides. Il faudrait encourager ces sociétés à les demander. Je vais en discuter avec les autres Syndic-que-s.

Mme Annick Gilliéron :

1. Chapitre déchets, pourquoi la ristourne sur le verre diminue-t-elle à peu près de moitié entre le budget 2020 et le budget 2021 ?
2. Au chapitre des collecteurs, les CHF 5'000.- qui sont dédiés aux travaux de remise à niveau des conduites intercommunales, à quoi cela correspond ? Est-ce une estimation boursière ? Car cela me semble assez peu élevé pour faire des travaux sur des conduites.
3. Concerne le chapitre de l'eau, la taxe sur les compteurs va être élevée à CHF 40.- par compteur, mais il me semble que notre règlement prévoit un maximum à CHF 35.-.

M. Jérôme Porchet : Concernant la première question, pour la différence du simple au double, elle est due à un historique. Quand je suis rentré dans la Municipalité en 2014, nous avons touché deux rétrocessions pour le verre. Je débutais, je trouvais cela bizarre donc nous leur avons écrit. On nous a dit qu'il n'y avait pas d'erreur et que c'était comme ça. Si vous prenez les budgets 2014-2015-2016, il n'y avait que CHF 1'500.- au budget. On nous a toujours versé cette rétrocession à double malgré nos courriers. Nous avons récrit il y a deux ans et en 2020. Là c'est là COREB qui a pris les choses en main et ils se sont rendus compte que nous avons bel et bien reçu cette rétrocession à double. En réalité, notre transporteur annonçait les tonnages à Retro Suisse et la COREB également. C'est ce qu'on soupçonnait. Cette année, cela est réglé et le transporteur n'annonce plus ces tonnages à Retro Suisse. La COREB prend 20% de cette ristourne.

M. Daniel Henry : Concernant la deuxième question, concernant les CHF 5'000.-. budgétisés. Ils concernent les conduites intercommunales qu'on va remettre au SIEMV. Nous avons passé le passage caméra et il y a deux regards à changer. Ces frais sont partagés avec l'entente Corcelles-Ropraz. On sait exactement ce que c'est, c'est pour cela que c'est bon marché.

M. Stéphane Porchet : Concernant la troisième question, pour l'eau en effet nous nous sommes trompé-e-s. Nous allons en discuter et laisser ce coût à CHF 35.-.

8. Divers et propositions individuelles

M. Gabriel Liechti : M. Le Président Simon Gilliéron ayant annoncé sa démission, je vous annonce qu'en tant que Vice-Président, je ne me présenterai pas au poste de Président en juin prochain.

M. Daniel Henry, Syndic : Je tiens à exprimer mes remerciements à mes collègues pour leur précieuse collaboration ainsi qu'à nos employé-e-s communaux. Merci à notre Président pour sa bonne collaboration avec la Municipalité ainsi que le Bureau du Conseil. Je vous remercie également, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de la Commune de Ropraz pour votre participation aux conseils. Merci et bonnes fêtes de fin d'année.

M. Marc Rod : Nous venons de vivre une année vraiment bizarre. Je pense que ce qui fait l'âme d'un village c'est les sociétés locales, c'est la vie villageoise et il est clair que cette année il n'y a pas eu d'Abbaye, de journée pour les nouveaux-elles habitant-e-s, il n'y a pas eu de 1^{er} août, il n'y a pas eu les sorties qu'il y a d'habitude avec les aîné-e-s, ... et ces montants sont encore au budget et j'ai une proposition pour la Municipalité de réfléchir de quelle manière on pourrait donner quelque chose à nos ancien-ne-s ou à différents ménages en offrant un bon de CHF 10-20.- à faire valoir sur les commerces locaux. M. Daniel Henry, Syndic : Merci, Marc, pour cette proposition. Nous en prenons bonne note et allons étudier cette proposition.

M. Simon Gilliéron, Président du Conseil : Je vous remercie pour votre présence à chaque conseil, vos travaux dans les commissions et autres. Je remercie la Municipalité, car il y a une bonne entente au long de l'année. Je remercie également Diane pour son travail tout au long de l'année. J'aimerais vous

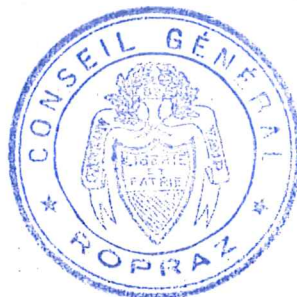
souhaiter de belles fêtes de fin d'année malgré ces contraintes et je vous souhaite plein de bonheur, plein de joie pour cette nouvelle année qui commence. Que celle-ci marque un nouveau départ pour tout le monde.

Il est 20h58, le Président lève la séance.

Le Président :



Simon Gilliéron



La secrétaire :



Diane Baud